



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT

ET DE LA FORMATION

BUREAU DU RECRUTEMENT

ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

Section préparation aux concours et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation aux épreuves du concours interne pour l'accès au grade de contrôleur des services techniques de classe normale du ministère de l'Intérieur Session 2017

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

Concours national interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'au moins 4 ans de services publics au 1er janvier 2017.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

Epreuve écrite :

Renforcer la capacité du participant à traiter des questions et résoudre des cas pratiques dans la spécialité choisie, à partir d'un dossier, permettant d'évaluer son niveau de connaissances, sa capacité à les ordonner pour proposer des solutions techniques pertinentes et à les argumenter.

L'épreuve porte sur l'une des quatre spécialités suivantes soumises **au choix du candidat lors de l'inscription au concours** :

- spécialité bâtiment,
- spécialité logistique,
- spécialité automobile,
- spécialité armement.

(Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient 2)

Epreuve orale :

Renforcer la capacité du candidat à répondre aux exigences techniques requises dans la spécialité choisie pour l'exercice des fonctions auxquelles il postule, devant un jury qui disposera d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Il appréciera les qualités de réflexion du candidat, son potentiel, son aptitude au management ainsi que sa motivation.

Ce dossier n'est pas noté.

(Durée de l'épreuve : 25 minutes ; coefficient 3)

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION A L'EPREUVE ECRITE

Le ministère de l'Intérieur propose aux candidats une formation visant à leur apporter plus de conseils méthodologiques sur l'épreuve.

La prestation est réalisée par le Groupe Moniteur spécialisé dans les domaines techniques. Le prestataire assure les corrections des devoirs et le suivi personnalisé des apprenants.

Deux devoirs qui aborderont les deux spécialités « bâtiment » et « logistique » sont proposés aux candidats. Outre les devoirs, une méthodologie et des cahiers d'exercices autocorrectifs seront mis à leur disposition.

Il sera également fourni à chaque apprenant un accès au logiciel ORTHODIDACTE leur permettant de se perfectionner en orthographe, grammaire et conjugaison.

Le candidat recevra à l'adresse mail qu'il aura indiquée lors de sa demande d'inscription, un courriel de Groupe Moniteur lui précisant certains éléments propres à cette préparation, et lui indiquant notamment les modalités d'accès à la plate-forme (adresse de connexion, identifiant, mot de passe, téléchargements des devoirs...).

OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues ;
- effectuer un minimum d'un devoir sur les deux proposés au cours de la préparation ;
- se présenter au prochain concours interne.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations

3 – PREPARATION A L'EPREUVE ORALE (en cas d'admissibilité)

Une préparation à l'épreuve orale réservée aux candidats admissibles sera organisée sur trois journées au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'Intérieur situé 27, Cours des Petites Écuries à Lognes (77185) :

- Deux journées animées par un formateur externe, qui portera sur la méthodologie pratique de l'épreuve orale d'admission ;
- Une journée qui consistera en un oral blanc avec un jury d'entraînement.

4 – AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER RAEP

Une formation en ligne est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>. Elle est composée de plusieurs modules de quelques minutes chacun. Ces modules aideront le candidat à comprendre l'objectif du dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) et lui permettront de travailler à la constitution de son propre dossier.

Les inscriptions aux journées en présentiel sont réalisées indépendamment des préparations sur l'offre de formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF). Pour y accéder cliquer [ici](#).

5 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et adressée à l'animateur (ou correspondant) de formation en charge de recenser les inscriptions à la préparation au plus tard **le lundi 27 février 2017, délai de rigueur.**

Les candidats devront indiquer impérativement leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent) sur la fiche d'inscription.

Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète ou après cette date ne sera pas prise en compte.

6 – FINANCEMENT

Pédagogie : la prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Logistique : Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration ne sont pas pris en charge par la SDRF.

7 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours.

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.

Les candidats doivent s'inscrire au concours par :

→ voie postale à l'adresse suivante :
27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

→ voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.